



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1825

Approbation d'une convention de coopération culturelle et pédagogique entre la Ville de Lyon -
Musée d'art contemporain et l'ENSBA Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1825 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PEDAGOGIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ENSBA LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon souhaitent nouer pour trois ans un partenariat, dans le but de valoriser et développer les activités des deux établissements, de participer à la professionnalisation des étudiants-es, et de diversifier l'offre culturelle adressée au public du Musée d'art contemporain.

Les deux établissements entendent proposer aux étudiants-es de l'ENSBA Lyon de participer à la vie de l'institution muséale, de rencontrer des publics, et de découvrir les métiers de l'art contemporain.

Ils souhaitent intensifier la fréquentation des étudiants-es de l'ENSBA Lyon au Musée d'art contemporain, d'une part ; mettre les étudiants en situation d'agir sur le terrain, et de rencontrer les publics, d'autre part.

Les deux établissements entendent élaborer ensemble des activités ouvertes au public, intégrant les étudiants-es, leurs enseignants-es et les équipes du Musée d'art contemporain pour proposer au public des programmes variés.

Aussi, dans le cadre de cette collaboration, la ville de Lyon - Musée d'art contemporain s'engage à :

- faire intervenir des professionnels-les du Musée d'art contemporain dans certains parcours de formation de l'ENSBA Lyon ;
- accueillir gratuitement 3 groupes d'étudiants-es et enseignants-es de l'ENSBA Lyon à chaque exposition, pour des visites commentées ;
- accueillir gratuitement 20 étudiants et enseignants-es aux rencontres et conférences organisées au musée ;
- accueillir dans les salles du Musée d'art contemporain certains groupes de l'ENSBA Lyon (enseignement supérieur ou département des Pratiques artistiques amateurs – PAA) pendant les horaires d'ouverture au public à des fins pédagogiques ;
- accueillir des rencontres, conférences, ateliers ou spectacles élaborés conjointement avec des enseignants-es et des étudiants-es de l'ENSBA Lyon ou de son département des Pratiques artistiques amateurs et les équipes du Musée d'art contemporain, notamment pour la programmation d'événements culturels et dans le cadre du programme de recherche-crédation macSUP ;
- accueillir des étudiants-es de l'ENSBA Lyon ou de l'ENBSA PAA au programme de recherche-crédation macSUP.

L'ENSBA Lyon, de son côté, s'engage à :

- accueillir dans l'enceinte de l'ENSBA Lyon ou dans son département de Pratiques artistiques amateurs certains ateliers co-organisés avec le Musée d'art contemporain ;
- participer de manière concertée à l'organisation de ces ateliers ou événements publics et à leur co-financement sur la base d'un budget prévisionnel accepté par les deux parties ;
- accueillir à l'ENSBA Lyon des professionnels-les du musée comme auditeurs-trices libres dans certaines conférences ou séminaires, sous réserve de l'accord de l'organisateur et du nombre de places disponibles ;
- participer de manière concertée à la communication des événements conjointement organisés et à leur financement commun.

La convention jointe au présent rapport formalise les modalités de cette collaboration.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et le l'Ecole nationale supérieure des beaux-Arts de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Les gratuités d'entrée au musée et aux activités prévues dans le cadre de cette convention sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET